



Rennes, le 19 janvier 2016

Monsieur le Recteur Michel QUERE  
Rectorat de Rennes  
96 rue d'Antrain  
CS 10503  
35705 RENNES Cedex 7

Objet : Demande d'audience

Monsieur Le Recteur,

La réforme du collège, malgré les propos de Madame la Ministre, ne reçoit pas l'écho favorable des personnels. Attachés à la réussite de tous les jeunes, ils ne trouvent pas dans la réforme de structure qui se prépare pour septembre prochain la réponse dont ils ont besoin pour résoudre les difficultés de leurs élèves. En revanche, leurs conditions et leur charge de travail seront de toutes parts dégradées, tant l'autonomie en œuvre dans la réforme imposera des concertations qui ne sont pas prévues.

Après plusieurs mouvements de grève, la Ministre n'a toujours pas reçu l'Intersyndicale du second degré qui demande l'abrogation de cette réforme et la réouverture des discussions. Ce refus de dialoguer avec les personnels n'est pas sans effet sur le climat des formations en cours dans l'Académie.

Des établissements ont fait le choix de participer à la journée J1 pour faire entendre leur exaspération pour ne pas dire leur colère. Mettre en œuvre sur le terrain une réforme qui ne présente aucun bénéfice pour les élèves, qui occasionne, en plus des suppressions de postes à court ou moyen terme, une surcharge de travail considérable n'est pas supportable pour une majorité de collègues. La résistance qui s'exprime dans les formations n'est en rien dirigée contre les animateurs de ces journées. Nous regrettons que des tensions n'aient pas toujours été dissipées et que des postures autoritaires, des réponses infantilisantes voire humiliantes aient été préférées par quelques formateurs.

Pour exprimer leur désaccord, des équipes ont aussi fait le choix de ne pas se rendre aux formations. Alors qu'ils souhaitaient assurer normalement leur service, ils n'ont pas toujours été autorisés à prendre en charge leurs élèves selon l'emploi du temps habituel. Cette situation inédite dans l'Académie suscite un élan de solidarité tant de l'ensemble des personnels que des parents d'élèves directement concernés.

L'Intersyndicale du second degré ne peut accepter que la contestation de la réforme se traduise dans notre Académie par des réponses intimidantes ou des retraits de salaires pour fait de grève, alors même que les collègues sont empêchés de remplir leur mission sur leur lieu de travail.

Nous vous appelons, Monsieur le Recteur, à suspendre toute démarche pénalisant les collègues qui s'expriment actuellement. Nous vous demandons de recevoir l'Intersyndicale académique pour échanger à ce sujet.

Le dialogue social auquel l'Académie se réfère souvent doit permettre la continuité des débats en chaque occasion en veillant au moindre signe de rupture entre les collègues et l'Institution. C'est dans cet esprit que l'Intersyndicale du second degré s'adresse solennellement à vous.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'expression de notre haute considération,

Pour le SNES-FSU  
G. Le Paih

Pour le SNUIPP-PEGC  
O. Marchal

Pour le SNEP-FSU  
M. Leguérinel

Pour la CGT educ'action  
F-P Le Coulant

Pour le SNLC-FO  
M. Boulil

Pour Sud Education  
O. Cuzon

Pour le SNALC  
B. Ayala